

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES
COLLECTIVITES LOCALES
DIRECTION GENERALE DE LA
PROTECTION CIVILE
DIRECTION DU PERSONNEL
ET DE LA FORMATION
SOUS DIRECTION DU PERSONNEL

* AVIS DE RECRUTEMENT *

La Direction Générale de la Protection Civile, organise un concours de recrutement sur épreuves de cinquante (50) agents femmes de la Protection Civile au profit des directions de wilayas selon besoins énumérés dans le tableau ci-dessous :

Wilaya	Nombre de postes	Niveau	Conditions d'âge	Observation
Alger	20	- Justifiant du niveau de la 2ème année secondaire accomplie.	- Etre âgé de 19 ans au moins et de 25 ans au plus à la date du concours.	- Le concours est ouvert à toutes les citoyennes remplissant les conditions de participation. - Le lieu d'affectation au niveau des structures des directions de wilayas citées au tableau
Oran	10			
Annaba	10			
Constantine	10			

Conditions de Participation au concours

- Etre de Nationalité Algérienne.
- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas avoir de mentions au bulletin du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice dans le corps de la protection civile.
- Avoir une taille minimale de 1,65 m .
- Avoir une acuité visuelle totalisant 15/10èmes pour les deux yeux, sans verres correcteurs ou de contact, et sans que l'acuité minimale d'un seul œil ne soit inférieure à 07/10èmes.
- Ne pas avoir de tatouage.
- Avoir satisfait à l'examen médical et psychologique organisé par l'administration de la protection civile.

Constitution du Dossier :

- Une demande manuscrite
- Une copie certifiée conforme du certificat de scolarité ou d'un titre reconnu équivalent.
- Un extrait d'acte de naissance ou une fiche familiale pour les candidats mariés.
- Un Certificat de Nationalité.
- Un extrait du casier judiciaire n°03.
- Trois (03) certificats médicaux, (médecine générale, phtisiologie et ophtalmologie).
- Deux (02) photos d'identité.
- Deux (02) enveloppes timbrées libellées à l'adresse du candidat.
- Un certificat de toise (1,65 m).
- Récépissé du mandat CCP (200.00 DA).

* Les dossiers de candidature complets doivent être déposés ou adressés au plus tard vingt (20) jours après la première parution du présent avis dans la presse écrite aux sièges des Directions de la Protection Civile de wilayas citées au tableau .

* les certificats médicaux de phtisiologie et ophtalmologie doivent être obligatoirement délivrés par un médecin spécialiste.

NB :

01- Chaque candidat doit verser la somme de (200.00) DA comme droit de participation au concours de recrutement par un mandat C.C.P au nom de "l'agent comptable de l'Ecole Nationale de la Protection Civile de Bordj El Bahri Alger CCP N° :17676-91 clé 55 " .

02- Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets ou parvenus après le délai fixé.